

Mouvement local A : une règle ... et des entorses !

Cette CAPL était la première présidée par Madame PY nouvelle DRFIP. Loin de la sérénité habituelle des débats, l'ambiance était fraîche au propre comme au figuré. Les échanges ont été courts ... mais vifs. La CGT Finances Publiques est longuement intervenue manifestant son étonnement et son désaccord sur certains points. La Cgt a lu une déclaration liminaire (voir au verso de ce Récapitulons). Aucune réponse ...

Les chiffres-clés de ce mouvement particulier :

- 56 fiches de vœux déposées (dont 4 par des collègues ALD Nantes ou Loire Atlantique et 1 hors périmètre)
- 44 collègues ont obtenu leur 1^{er} vœu, 5 leur 2^e vœu, 1 son 3^e vœu, 1 son 4^e vœu et 1 son 5^e vœu pour un taux de satisfaction de 85 % annoncé par la Direction
- Le nombre d'ALD n'a pas évolué depuis le 1/9/2015 (1 ALD Ancenis, 13 ALD Nantes ET 12 ALD 44).
- 7 détachements (contre 6 au 1/9/2015)

Le taux de couverture global (effectifs réels affectés/effectifs théoriques) ne nous a pas été communiqué. Il était de 102 % (+ 4,8 inspecteurs) au 1/9/2015.

Les élu-es CGT ont examiné de manière exhaustive le mouvement (examen et pointage de toutes les fiches déposées ligne par ligne, respect des priorités afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction).

Les affectations ont donc toutes été prononcées sur la base de l'ancienneté administrative avant qu'un détachement ne soit annoncé.

Nous avons vivement contesté cette décision.

Réponse de la Direction : l'agent est d'accord, le chef de service n'a pas besoin d'un 3^e A dès lors qu'il dispose de deux A+ ... et il y aurait eu 3 A recouvrement dans le service ...

La Présidente de la CAPL a assumé ce choix avec fermeté sans nous convaincre et pour cause ...

Nous avons rétorqué qu'il n'y avait pas d'emploi de A+ implanté dans ce service sauf celui du responsable et que nous étions là pour le mouvement A et pas celui des A+ !

Avec la nouvelle formule « 2A+ = 1 A » nous serions tentés d'écrire que Madame PY réinvente les mathématiques !

À l'issue de ce mouvement particulier, sur toutes les structures nouvelles, 5 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation d'un titulaire sur le poste) : ils sont tous localisés au PCE 1 !

La CGT a une nouvelle fois attiré l'attention de la Direction sur la situation des PCE nantais (Cf. notre déclaration liminaire) qui, après affectation des ALD, enregistrent des taux de couverture en emplois A vertigineusement bas (73,75 % pour le PCE 1 et 67,50 % pour le PCE2).

Nous avons placé la Direction devant ses responsabilités et ses choix au regard des détachements qu'elle cautionne et des affectations ALD qu'elle prononce.

Il a été pris note ...

Vote sur le mouvement local :

CONTRE	CGT (1)
ABSTENTION	CFDT (1)
POUR	Administration (4), Solidaires (1), FO (1)

Vos représentant-es CGT lors de cette CAPL A :

Franck MAINGUY (02.51.12.81.87) et Patricia MASSON Experte (02.51.12.87.30), François BARILLOT étant excusé

Déclaration liminaire Cgt

CAPL du 13/10/2015

Mouvement local A du 1er janvier 2016 dans les structures réorganisées

Madame la Présidente,

Voici le temps venu, non pas des rires et des chants comme dans l'île aux enfants, mais du premier mouvement local suite aux restructurations/réorganisations décidées par la DRFIP des Pays de Loire et de Loire Atlantique.

Comment ne pas évoquer à cette occasion les 2 548 nouvelles suppressions d'emplois dans notre ministère ce qui porte à près de 32 000, le nombre de suppressions pour la seule DGFIP depuis 2002 ? Cela se passe de commentaire.

A peine en place, les nouvelles structures seront déjà amputées de quelques emplois !

La CGT Finances Publiques 44 s'est déjà prononcée à maintes reprises contre :

- la réduction du nombre de structures (passage de 6 à 4 SIP et SIE)
- le manque de cohérence de l'organisation retenue pour les PCRPs nantais (une cellule CSP indivisible dans un même pôle et une brigade et des inspections FI réparties entre les deux nouveaux pôles, des localisations arbitraires d'emplois transférés des PCE vers les PCRPs)

La CGT Finances Publiques 44 a dénoncé également le manque d'ambition du projet d'implantation d'un seul SIP à Rezé, réalisation éloignée du projet défendu par notre syndicat et présenté en CTL.

Néanmoins, la CGT Finances Publiques a décidé de participer aux groupes de travail mis en place dans le cadre des restructurations/réorganisations hormis ceux sur les outils de répartition des emplois entre SIP et SIE, ou plutôt de la pénurie d'emplois.

Dans le groupe de travail sur les règles de gestion, les élus-es CGT Finances Publiques 44 se sont engagé-es avec conviction et détermination pour la mise en place de règles locales les plus favorables aux agents, dans le respect des règles nationales.

Les élu-es ont été force de proposition et les discussions ont permis d'avancer par rapport aux propositions initiales de la Direction, garantissant aux collègues, des règles susceptibles d'amortir le contre coup inévitable d'une telle opération. Les dégâts collatéraux et les insatisfactions qui en résultent sont le fait de la Direction qui devra en assumer les conséquences.

Nous n'entendons pas que les règles mises en place soient remises en cause. L'état n° 2 (agents ALD, détachés) transmis hier soir nous apporte de premiers éléments de réponse qui ne vont pas dans le bon sens mais nous y reviendrons au cours de la réunion.

Enfin, nous attirons une nouvelle fois l'attention de la situation des PCE nantais en matière d'effectifs. Après affectations des ALD, les deux nouveaux services conservent des taux de couverture d'emplois A (effectifs réels/effectifs théoriques) vertigineusement bas : 73,75% (5,9 agents pour 8 emplois) pour le PCE 1 et 67,50% (5,4 agents pour 8 emplois) pour le PCE 2. Qu'entendez-vous faire ?

Nantes, le 13/10/2015

Contactez la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.drifp44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

